



**Faculté de Droit,  
de Science politique et  
de Criminologie**

Quartier Agora - B31  
Place des orateurs 3  
4000 Liège (Sart Tilman)

[www.droit.ulg.ac.be/expertise](http://www.droit.ulg.ac.be/expertise)  
Sylvia Lehnen  
+32 4 366 91 14  
[sylvia.lehnen@uliege.be](mailto:sylvia.lehnen@uliege.be)



# **FORMATIONS EN EXPERTISE JUDICIAIRE 2019 - 2020**



**Formation agréée  
par le SPF Justice  
(A.R. du 30 mars 2018)**



## Pourquoi une formation en expertise?

De plus en plus de contestations – judiciaires ou non judiciaires – nécessitent l'intervention préalable d'un expert dont les connaissances techniques et scientifiques permettent de procéder à des constatations ou de donner un avis d'ordre technique.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la création d'un registre national des experts, les candidats devront attester de leur connaissances juridiques.

### Nos domaines

- Expertise judiciaire **générale** - 47 h  
prochaine session: septembre 2019
- Expertise judiciaire **comptable** - 80 h  
prochaine session: septembre 2019
- Expertise judiciaire **immo. et construction** - 81 h 30  
prochaine session: septembre 2020

### Collaboration avec d'autres Facultés

- Traducteur et/ou interprète juré - **NOUVEAUTE 2019**  
julien.perrez@uliege.be - 2019
- Expertise psycho légale  
adelaide.blavier@uliege.be - 2019
- Médecine d'assurance et expertise médicale  
mh.schyns@uliege.be - 2019
- Environnement  
annick.lejeune@uliege.be

## Quel est le public visé?

Toute personne susceptible de réaliser ou ayant réalisé des expertises judiciaires et possédant une expérience professionnelle.

### Conditions d'accès

- Diplômés de l'enseignement supérieur de type long en rapport avec le domaine d'expertise choisi possédant 3 années d'expérience professionnelle
- Diplômés de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec le domaine d'expertise choisi possédant 4 années d'expérience professionnelle
- Admission VAE: 5 années d'expérience professionnelle en rapport avec le domaine d'expertise choisi

## Pourquoi un certificat?

La possession d'un certificat (en matière comptable, 12 crédits) ou d'une attestation (formation de base, 7 crédits) confirmera l'acquisition des compétences requises pour réaliser une mission d'expertise conformément au prescrit du code judiciaire et aux exigences de la déontologie dans le respect des droits et des devoirs de l'ensemble des acteurs du litige.

### Un atout professionnel

La formation assure l'acquisition de compétences juridiques utiles à tout praticien quel que soit son domaine d'activité.

### Admissions sur les listes d'experts

La certification de vos connaissances peut faciliter les démarches d'inscription sur les listes d'experts judiciaires.



### Inscriptions

Jusqu'au 30 septembre 2019.

### Coût

De 700 € (générale) à 1.250 € (certificats)

### Organisation des cours

Rentrée le lundi 23 septembre à 17 h 30.  
Les cours ont lieu une ou deux soirées par semaine de 18 h à 21 h.